FLASH-INFO
FORMATION SYNDICALE

La formation syndicale est un droit pour les syndiqués.
Être bien équipé pour agir !

Août2014

Dans ce document, vous trouverez :

- **Édito :**
  - *page 2*
- **Fiche descriptive de la formation CHSCT :**
  - *pages 3*
- **Les documents d'inscription :**
  - **pages 4**
- **Modèle de la lettre de demande de congés de formation :**
  - **pages 5**

Retrouvez le Flash-info Formation syndicale sur le site fédéral www.equipement.cgt.fr rubrique Fédération – onglet Vie Syndicale.

Contact fédération équipement-environnement : **Isabelle PERON**
263, rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 82 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : ip.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

EDITO

La fédération Équipement Environnement a réalisé la formation "Responsabilités Syndicales" en juin de cette année et tiendra du **20 au 24 octobre à Fontenay les Briis la formation CHSCT**.

C'est une année de transition puisque les élections professionnelles pour les trois versants de la Fonction Publique État auront lieu le 4 décembre.

Le collectif de la formation syndicale fédérale publiera prochainement le calendrier des formations fédérales de l'année 2015.

Ce flash info est spécialement édité afin de procéder aux inscriptions pour le dernier stage de cette année. Vous trouverez donc dans ce numéro le descriptif du **stage CHSCT**, le bulletin d'inscription et les modalités pratiques.

Fiche descriptive de la formation syndicale "CHSCT" du 20 au 24 octobre

Objectif général du stage sous forme de problématique:

Comment donner aux élus CHSCT les bases pour accomplir leur mandat dans l'intérêt des agents, en conjugaison avec les orientations de la CGT ?

Cela conduit à deux objectifs en terme de formation :

A l'issue de ce stage :

- Vous connaîtrez et vous serez capable de restituer les orientations en matière de travail, de santé et de prévention.
- Vous serez en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu(e) CHSCT.

Public :

Ce stage est destiné à tous les élus CHSCT de la CGT.

Les thèmes abordés :

- Travail, santé, prévention, rôle du CHSCT, rôle des acteurs, l'arbre des causes, le droit d'alerte, le droit de retrait et tous les textes à connaître.
- Vous aurez également les droits et obligations de l'élu CHSCT.
- Vous aborderez également le code du travail et les textes de référence applicables à la Fonction Publique État.

Dates :

Du 20 au 24 octobre 2014 à Fontenay les Briis (91)

Pour une meilleure organisation du stage, il est recommandé de vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et de déposer votre demande de congé de formation.

Rappel : la demande de congé de formation syndicale (modèle en fin de document) est à formuler auprès de la direction au moins un mois avant le début du stage.

Les frais d'hébergement, de repas et de transports sont pris en charge par la fédération sur justificatifs.

BULLETIN D'INSCRIPTION
FORMATION "CHSCT"
DU 20 AU 24 OCTOBRE 2014

Nom : ……

Prénom : ……

Service: ……

Syndicat : ……

Responsabilités syndicales :

……

Adresse personnelle (pour la convocation) :

……
……

Code postal : ……

Commune :……

Tél : …… **Portable:……**

E-mail : ……

MODELE DE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE

à …….....,.le …….....

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

A Madame ou Monsieur,

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.

Madame, Monsieur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter de mon service du.....au …....., conformément au décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la formation syndicale CGT, organisme agréé pour dispenser cette formation.

Celle-ci aura lieu à ….....

Je vous transmettrai un certificat de présence à l'issue du stage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Cette demande doit être effectuée par écrit auprès du chef de service ou à la directrice ou au directeur au moins un mois à l'avance.

Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse <u>au plus tard 15 jours</u> avant le début du stage.